



Maladie rupture conventionnelle chômage

Par **carole66**, le **25/02/2010** à **15:56**

Bonjour, mon ami a des problèmes cardiaques (8 stent aux cœurs suite à 2 infarctus) et perçoit une pension du à un accident de travail (épaule) son entreprise l'a reclassé pour le moment en tant que gestionnaire des achats il a 51 ans. nous envisageons d'aller vivre dans les DOM TOM, en ce qui concerne la pension pour l'épaule au mois de mai il peut demander un rachat, il a 600 € tous les 3 mois quel sera le montant de son rachat? son employeur lui propose une rupture conventionnelle avec une petite prime de départ, pourra-t-il se mettre au chômage par la suite? il est payé 1500 €/mois si oui quel sera le montant de son indemnité? si il a un nouvel infarctus en étant au chômage ou des encore des soucis médicaux est-ce que la Secu le prendra en compte? si il se retrouve en longue maladie? pour combien de temps? comment ça se passe? j'espère que j'ai été claire merci beaucoup pour votre aide

Par **Visiteur**, le **27/02/2010** à **15:16**

bonjour, que de questions !!!!
[citation]son employeur lui propose une rupture conventionnelle avec une petite prime de départ[/citation]
il faut savoir que l'indemnité de rupture ne peut pas être inférieure à l'indemnité légale de licenciement. libre au patron de donner en plus une prime...
[citation]pourra-t-il se mettre au chômage par la suite?[/citation]
la rupture conventionnelle donne droit au chômage pour la pension et l'infarctus ... je laisse la place à mes collègues...